



Lettre n°8

F E V R I E R 2 0 1 3

Mot du président: Dernier tour de manivelle!

SOMMAIRE :

- Point sur la Commission Cinenum du 6 février 2013
- Avril: prochaine Commission Cinenum
- Etat des lieux des demandes Cinenum
- Point sur l'action de l'ANCI
- Appel à cotisation

A vos agendas!

**L'Assemblée
Générale de
l'ANCI aura lieu
le**

**Vendredi
19 avril**

A sa création, l'ANCI s'est donnée deux objectifs majeurs:

-Faire reconnaître par les pouvoirs publics et les partenaires institutionnels le rôle essentiel des circuits itinérants dans la diffusion du cinéma à travers les territoires.

-Accompagner tous les circuits itinérants dans la difficile transition du 35 mm vers le numérique.

Je pense que le premier objectif est atteint. A travers vos associations, vos militants, vos spectateurs, vous, les circuits itinérants, faites partie intégrante du paysage cinématographique français. La diffusion des films, les projets culturels, l'éducation à l'image sont autant d'actions que vous entreprenez et qu'à travers notre réseau nous valorisons. L'ANCI réfléchit dans ce sens à la refonte complète de notre site internet pour donner encore plus à voir, à lire, à télécharger sur toutes ces initiatives. Chaque contact que nous avons pu avoir avec le CNC, la CST, la FNCF, l'ADRC, l'AFCAE, Les Enfants de Cinéma, l'Agence du Court-métrage, confirme notre légitimité et notre nécessité.

Le deuxième objectif est en phase de finalisation. En amont, Typhaine vous accompagne dans vos réflexions et dans l'établissement de vos dossiers et nous

pour encore plus de lisibilité, encore plus d'actions culturelles. Nous travaillons à la pérennisation d'un poste de coordination nationale des circuits itinérants.



Diverses instances institutionnelles dont nos activités dépendent sont sollicitées pour définir des modalités d'ac-

compagnement de ce projet. Chaque adhérent de l'ANCI défend LE cinéma avec sa particularité, son originalité. Nous savons rassembler des spectateurs autour de films parfois improbables dans des lieux encore plus improbables. Cette expérience, ce savoir-faire, cette singularité font toute notre force.

Eric Raguet

Le regroupement des circuits itinérants au sein de l'ANCI est un beau projet que nous espérons voir prospérer au-delà du défi technologique

Point sur les dossiers Cinenum

Le 18 février dernier, une réunion s'est tenue entre le Directeur adjoint en charge du cinéma numérique, Lionel Bertinet, le chef du service de l'exploitation, Hugues Quattrone, et la chargée de mission de l'ANCI.

Point sur la Commission du 6 février 2013

Une Commission Cinenum s'est réunie au CNC le 6 février dernier. 9 dossiers de circuits itinérants y ont été présentés. Sur ces 9 dossiers, 8 ont reçu un avis favorable, sous réserve de la décision définitive du Président du CNC, Eric Garandeau. Un dossier a vu sa demande

ajournée, ce circuit demandant autant de projecteurs que de points de projection. Ce dossier sera réétudié lors de la prochaine Commission.

La demande globale des circuits portait sur 24 projecteurs, soit une moyenne de 2.66 projecteurs par circuit pour une aide globale de

830.000€. Du CNC sur les 8 circuits aidés.



Photo: Atelier technique lors des ateliers pratiques des Etats Généraux des Circuits de Cinéma Itinérants à Vendôme.

« Certaines procédures et vérifications administratives vont être simplifiées pour faciliter et accélérer l'instruction des dossiers »

Photo (De gauche à droite) Alexia Jourdan chargée de mission Cinenum, Lionel Bertinet, directeur adjoint du Cinéma au CNC, Joséphine Grrasset, chargée de mission Cinenum, Karim Allag responsable du RAD

Avril: prochaine Commission

Malgré les tentatives répétées de l'ANCI, nous n'avons pu obtenir la réunion d'une Commission en mars, pour des raisons multiples: indisponibilité des membres du comité d'experts, nombre insuffisant de dossiers à traiter pour cause de retard dans l'instruction et dans la transmission. La prochaine Commission se tiendra début avril. La direction du cinéma et le service de l'exploitation se sont engagés à faire présenter lors de cette commission d'avril les dossiers **complets** transmis avant la fin janvier.

A ce jour, les blocages essentiels lors de l'instruction sont les suivants:

-L'identité du demandeur de l'aide Cinenum (Des changements de présidence d'association non actualisés par exemple)

-Des devis incomplets ou

absents

-Des points de projection revendiqués par plusieurs tournées

Ce sont les éléments problématiques les plus fréquents ou cas particuliers.

Il a été convenu entre le CNC et l'ANCI qu'une journée de travail aura lieu aux environs du 20 mars afin de faire le point sur les dossiers qui seront présentés en avril. Cela permettra d'étudier les points problématiques et laissera le temps suffisant pour y remédier.

Par ailleurs, une réunion hebdomadaire se tiendra au CNC, réunissant l'ensemble de l'équipe Cinenum du service de l'exploitation et Typhaine pour faire un point sur l'avancement de l'instruction des dossiers.

Enfin, certaines procédures et

vérifications administratives internes au CNC ont été allégées pour faciliter et accélérer l'instruction. L'expertise technique des dossiers faite par la Commission Supérieure Technique (CST), siégeant à la Commission Cinenum doit faire l'objet d'une définition précise des besoins et données techniques lors d'une réunion prévue le 27/2 entre le CNC, la CST et l'ANCI.



Etat des lieux des demandes Cinenum

Au 19 février 2013, 38 dossiers Cinenum ont été transmis entre le 3/12/2012 et le 4/02/2013 au service de l'exploitation du CNC via l'application informatique Cinenum. Ces dossiers transmis font ou feront l'objet d'une instruction (vérification des données, des pièces fournies, des mises à jour...)

A cette même date, 30 demandes ont été créées sur l'application informatique, mais n'ont pas été transmises, le dossier n'étant pas finalisé.

Les circuits réunis lors des Etats Généraux des Circuits Itinérants de Vendôme en décembre 2012



« Il est aujourd'hui essentiel de parler d'une seule voix, se faire connaître et reconnaître dans nos missions et nos valeurs »

Point sur l'action de l'ANCI

L'action de l'ANCI porte sur différents domaines: administratif, accompagnement, vie de l'association et animation de réseau, information technique...

L'ANCI joue un rôle d'intermédiaire entre les tournées et le CNC. Nous ne manquons pas d'attirer l'attention du CNC sur les nombreuses difficultés auxquelles vous êtes tous confrontés: financières, techniques et administratives, mais aussi et surtout sur la disparition (et non plus la raréfaction) des copies 35 mm. L'économie sur laquelle repose les circuits itinérants est fragile,, et l'urgence dans laquelle nous nous trouvons est un fait.

L'ANCI poursuit le travail en lien avec la gestionnaire des circuits de cinéma itinérants du CNC pour la mise à jour des bases de données (Elsa et Cinedi) notamment sur les points de tournée.

Dans cette difficile et complexe période de transition, dans un contexte économique peu favorable, l'ANCI tâche au mieux de vous accompagner, tant administrativement que techniquement. Nous n'avons pas toujours les réponses à vos questions, mais la mise en commun des informations est fondamentale.

L'action cinématographique quotidienne que mènent les circuits, petits poucets du cinéma, longtemps à la marge des grandes institutions, doit être valorisée et reconnue. Il est aujourd'hui essentiel de parler d'une seule voix, se faire connaître et reconnaître dans nos missions et nos valeurs.

C'est aussi un des objectifs que s'est fixé l'ANCI.

Nous travaillons déjà à l'ANCI du futur! Cet après-numérique, tant attendu...

L'ANCI s'est créée devant la né-

cessité de s'unir pour survivre au numérique. Mais laissera-t-on cette belle initiative, cette mise en réseau prendre fin, une fois tous équipés de projecteurs flambants neufs? Pour cela, nous recherchons des partenaires, des financements, pour permettre aux circuits d'être connus, reconnus, écoutés,, et représentés sur l'ensemble du territoire.



Légende accompagnant l'illustration.

Adhésion ou renouvellement d'adhésion pour l'année 2013

L'Association Nationale des Circuits Itinérants vous propose de renouveler votre adhésion annuelle de 100€ en téléchargeant directement votre bulletin d'adhésion 2013 sur notre site internet:

www.cinema-itinerant.org

Aux termes de l'article 6 de nos statuts, **la cotisation devra être payée avant le 20 avril** auprès du trésorier de notre association.

Merci de bien vouloir faire parvenir votre règlement ainsi que votre bulletin d'adhésion à l'adresse suivante:

C/O Cinebus
1200 Route de Clermont
BP8
74330 SILLINGY

Contact: Typhaine Urdaneta



Téléphone : 06 70 75 45 51
contact@cinema-itinerant.org

L'Assemblée Générale de l'ANCI, au cœur des anciens studios Pathé

Créée en 1986, la FEMIS, école nationale supérieure des métiers de l'image et du son, assure un enseignement technique, artistique et culturel consacré aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel. Depuis 1998, c'est un établissement public industriel et commercial, qui dépend du ministère de la Culture et de la communication. Elle occupe les locaux des anciens studios Pathé, rue Francoeur.

Située au cœur de Montmartre, la FEMIS nous ouvre ses portes pour l'occasion de **l'Assemblée Générale de l'ANCI le vendredi 19 avril 2013**

Vous recevrez très prochainement une convocation par mail.

